

Refondation de l'enseignement maternel

Nous l'avons déjà évoqué dans le précédent numéro : l'enseignement maternel, jusqu'ici parent pauvre du système, obtient enfin la reconnaissance qu'il mérite et se trouve au cœur de la refondation envisagée par le Pacte pour un enseignement d'excellence. Il ne s'agit plus de l'antique jardin d'enfants, mais bien d'une école où les enfants reçoivent un enseignement adapté à leur âge et à leurs besoins.

UN RÉFÉRENTIEL

Jusqu'à présent, chaque réseau, voire chaque école maternelle, pouvait organiser le parcours comme il l'entendait. Dans un proche avenir, les apprentissages seront consignés dans un référentiel, décliné ensuite en programmes, auquel devront se soumettre tous les enseignantes et enseignants. Ce référentiel devra tenir compte de l'âge des enfants et déterminer ce qui s'apprend et ce qui est laissé pour plus tard. En effet, aujourd'hui, d'une école à l'autre, les attendus sont très différents. Par exemple, telle école attend de l'enfant en fin de maternelle qu'il maîtrise déjà l'alphabet, alors qu'une autre se réjouira que l'enfant reconnaisse seulement les lettres qui forment son prénom...

Comme on peut le lire sur le site du Pacte, « Les compétences à leur transmettre sont nombreuses : structuration de la langue, conscience chronologique, compréhension à la lecture (lors de la lecture par un maître, par exemple, car il ne s'agit pas à ce stade de leur apprendre à lire), culture de l'écrit, construction de la numération, logique mathématique, langage oral, sensibilisation à la culture et à la musique, psychomotricité et psychomotricité relationnelle en particulier, apprentissage du vivre ensemble, jeu libre et organisé, etc. » l'accent devra être porté sur la maîtrise du langage verbal et la compréhension de la langue. En effet, les difficultés au niveau de la langue en entrant en primaire entraînent pour beaucoup d'enfants une cascade d'échecs et de redoublements. Or l'école doit permettre à tous un parcours de réussite jusqu'au terme de la scolarité obligatoire.

UNE FRÉQUENTATION ASSIDUE

Si la plupart des enfants fréquentent aujourd'hui l'école maternelle, ce dont il faut se réjouir, il reste une difficulté liée à l'absentéisme plus ou moins important des enfants. En effet, il est habituel d'entendre que, puisque cette étape du parcours scolaire n'est pas obligatoire, il ne faut pas s'en faire si son enfant n'y va pas.

Cependant, se rendre chaque jour à l'école maternelle permet une cohérence dans les apprentissages et tisse des liens de groupe, liens indispensables également aux dynamiques sociales et scolaires. l'UFAPEC demande, depuis très longtemps, un abaissement de l'âge de

l'obligation scolaire à 5 ans. Toutefois, puisque cette matière est de la compétence du Fédéral, la ministre de l'éducation veut encourager une fréquentation minimale. Un décret rendrait obligatoire la fréquentation d'un minimum de demi-journées en maternelle pour valider une inscription en première primaire.

UN ENCADREMENT RENFORCÉ

L'une des difficultés rencontrées par les écoles maternelles réside dans un encadrement inadapté aux besoins des enfants. En effet, les normes actuelles d'encadrement sont faibles et ne permettent pas toujours aux institutrices de se préoccuper de certains besoins des enfants, notamment des plus jeunes.

Le Parlement de la Communauté française a remédié à cette situation en votant le 18 juillet dernier un décret modifiant ces normes. « Le renforcement de l'encadrement en maternel : ce sont ainsi près de 50 millions d'euros sur 3 ans qui vont être mobilisés pour engager plus de 1100 personnes-ressources supplémentaires pour mieux encadrer les classes et aider les enseignants. Ces moyens permettront, qui plus est, d'améliorer le statut des psychomotricien(ne)s et des périculteur/rices. » nous dit le site du Pacte. Le même jour, le Parlement a aussi adopté des mesures concernant l'aide aux directions de l'enseignement fondamental. Dans ce domaine, ce sont plus de 20 millions d'euros qui sont accordés pour permettre aux directions de se reconcentrer sur leur mission première et de voir allégées leurs tâches administratives. l'UFAPEC se réjouit de ces mesures qu'elle préconisait depuis de nombreuses années. En effet, par l'ensemble des décisions prises, l'enseignement maternel deviendra, lui aussi, un enseignement d'excellence en vue de l'épanouissement de tous les enfants.

© Montessori Tilff



Bernard Hubien